

PROCES-VERBAL

Séance du 19 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de NÉRÉ s'est assemblé dans la salle du conseil sous la présidence de Madame Sylvie SABOUREAU, Maire, en session ordinaire d'après convocation faite le douze février deux mille vingt-quatre.

Présents : Sylvie SABOUREAU, Christian FOUCAUD, Gino SARRAZIN, Julien BOUCHEREAU, Cédric DAIGRE, Marie-Noëlle SEGUINEAU, Jocelyne RICHAUDAUD, Gilles BENOIST, Brigitte MORIN, Laurence COIRIER-AIMÉ, Jérôme RISSAND

Arrivée de Monsieur Jacques FORESTIER à 19h51.

Représentés :

Absents excusés : Corinne MIRBEAU, Loïc MORIN,

Secrétaire : Julien BOUCHEREAU a été élu secrétaire de séance

Les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à l'élection du Secrétaire pris dans le sein du Conseil, Julien BOUCHEREAU a été désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction qu'il accepte.



Mesdames, Messieurs
Les Conseillers Municipaux

CONVOCATION

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous inviter à la réunion ordinaire du Conseil Municipal qui se tiendra à la Mairie
Le Lundi 19 février 2024 à 19h00

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 janvier 2024
2. Bilan de la concertation et arrêt des zones d'accélération des énergies renouvelables sur le territoire de Néré
3. Convention SPA Saintes pour 2024
4. Bail emphytéotique DECI
5. Dossier des Subventions pour les Associations
6. Délibération projets : réhabilitation de l'ancienne cour d'école (bibliothèque, agence postale) et création WC handicapés stade municipal
7. Délibération adhésion contrat groupe d'assurance statutaire du CDG
8. Délibération Engagement, liquidation, mandatement des dépenses d'investissement
9. Délibération achat matériel atelier communal + petit équipement
10. Questions diverses

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance et vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

À Néré, le 12.02.2024
Le Maire, Sylvie SABOUREAU

POUVOIR :

*Je soussigné(e).....
agissant en qualité de.....
empêché(e) d'assister à la séance du conseil municipal qui se tiendra le
donne pouvoir pour me représenter, émettre tout vote et signer tout document à
M. ou Mme.....*

1- APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 29 janvier 2024 :

Après lecture, le procès-verbal de la séance du 29 janvier 2024 est approuvé à l'unanimité.

Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

2- bilan de concertation et arrêt des zones d'accélération des énergies renouvelables sur le territoire de Néré Délibération D2024-02-01

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 29 janvier 2024 par laquelle il avait fixé les modalités de la concertation publique en vue de la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAPER) prévues par l'article 15 de la loi N° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Conformément à cette délibération :

- La concertation publique a eu lieu du 30 janvier 2024 au 13 février 2024.
- Un avis a été affiché à la mairie
- Un dossier d'information sur la ZAPER envisagée sur la Commune ainsi qu'un registre pour formuler les observations a été mis à disposition du public, à la mairie durant la concertation.

Madame le Maire présente le bilan de cette concertation : aucune observation n'a été consignée.

Considérant l'intérêt pour la Commune,

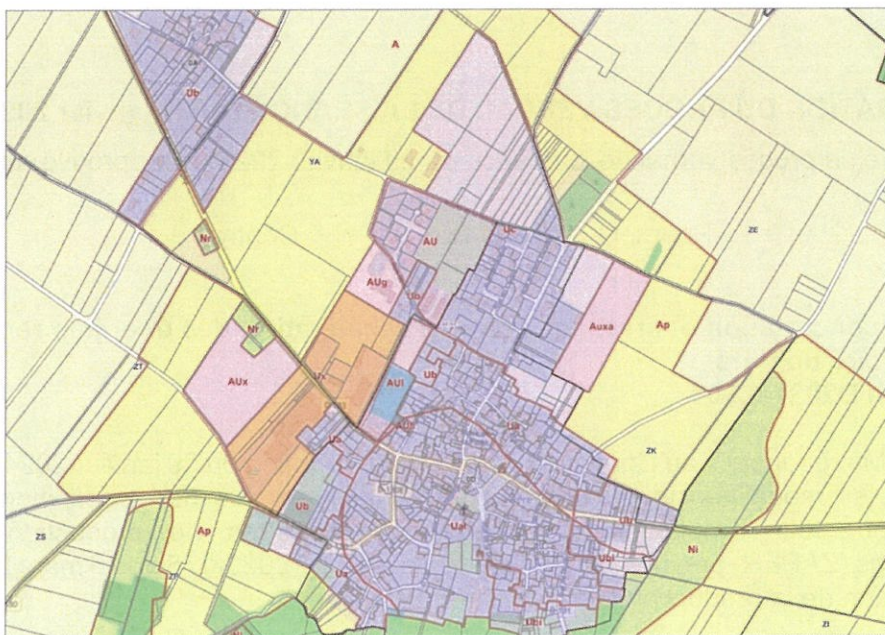
Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer définitivement sur les zones d'accélération pour les énergies renouvelables identifiées et proposées au 29 janvier 2024.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal arrête les zones d'accélération pour les énergies renouvelables suivantes :

- ✦ **ÉOLIEN : refus à l'unanimité, saturation des parcs éoliens sur le territoire des Vals de Saintonge**
- ✦ **AGRI SOLAIRE : projet de 27 hectares parcelles ZI08, ZI13, ZI14, ZI21 et ZI22 en zone PLU Ap et en zone Natura 2000**
- ✦ **GÉOTHERMIE : projet accepté avec 1 Abstention et 3 refus**
- ✦ **MÉTHANISATION : projet refusé avec 10 non et 3 oui, dispositif à examiner en intercommunalité**
- ✦ **PHOTOVOLTAÏQUE : application dans les zones suivantes sous réserve que les nouvelles installations respectent les règles d'urbanisme et de préservation du patrimoine et que les supports soient éligibles à la pose de panneaux photovoltaïques.**

Mettre carte

- Dans les zones du PLU :
 - Ux : zones d'activité industrielle et commerciales
 - Ua : Tissu urbain des centres anciens
 - Uc et ses extensions : zones d'habitat peu denses, quartiers récents d'extension
 - Ud et ses extensions : Zones de hameaux, bâtis excentrés
 - AU et ses extensions : zones d'habitations futures
 - Aux : Zones futures d'activités commerciales, artisanales ou industrielles



3- Convention SPA Saintes 2024

Délibération D2024-02-02

Madame le Maire fait lecture, au Conseil Municipal, de la convention fourrière entre la commune et la SPA de Saintes Refuge du Bois Ruland, pour disposer des services d'une fourrière apte à l'accueil et à la garde de chiens et chats errants ou en état de divagation.

La prestation est proposée selon deux formules :

- La formule A, avec déplacement et prise en charge de l'animal par la SPA, pour un financement de 0.60€/ habitant.
- La formule B, avec seulement la prise en charge de l'animal par la SPA, pour un financement de 0.55€/ habitant.

Le nombre d'habitants de la commune s'élève à 737.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Choisit la formule A, avec prise en charge et déplacement de la SPA
- Accepte le financement d'un montant de 442.20€ (0.60€ x 737) pour l'année 2024
- Dit que les crédits seront prévus au budget 2024

4- Baux emphytéotiques DECI

Délibération D2024-02-03

Madame le Maire explique au conseil municipal que pour faire suite au projet de la mise aux normes DECI sur les parcelles ZH0045 située au village de Mortafont / Le Petit Mortafont appartenant à Monsieur Sébastien BŒUF, la parcelle OG0788 située au village Bois Merlet appartenant à Monsieur Jean-Jacques MICHELET et la parcelle OB 264 située au village de Paradis appartenant à l'indivision SABOUREAU un contrat bail emphytéotique d'une durée de 99 ans pour la somme de 1€ a été proposé.

Une demande de rendez-vous avec Maitre LAMICHE, notaire à Chef-Boutonne doit être effectuée.

Après délibération, le conseil municipal décide, avec 11 voix pour, 0 contre et 0 abstention

- Accepte le bail emphytéotique de 99 ans
- Autorise Mme le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

5- Délibération Subvention pour les associations Délibération D2024-02-04

Madame le Maire propose une distribution des subventions comme suit :

Nom de l'association	Montant demandé	Montant accordé
ACCA DE NERE	600€	600€
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	1500.00€	1000€
AMICALE NÉRÉRENNE	500.00€	500€
ARTS ET SPORT DE NERE	500,00€	500€
CLÉ DES CHANTS	350,00€	200€+ gratuité salle concert du 16.12.2023
LES RESTOS DU COEUR	gratuité	Gratuité de la salle pour le spectacle en 2024
F.N.A.C.A. - SECTION DE NERE	0€	0€
LES CULOTTES COURTES	0€	0€
LES ROSES BLANCHES	300,00€	300€
LA BOULE NÉRÉENNE	500.00€	400€
AIDEM	400.00€	200€
DDEN		50€
PRINTEMPS DES POETES		100€
TOTAL	4650.00€	3850.00€

Toute subvention sera versée seulement après réception en Mairie du dossier complété.

6- Délibération réhabilitation de l'ancienne cour d'école (bibliothèque, agence postale) Délibération D2024-02-05

Mme le Maire explique qu'il serait favorable de réhabiliter l'ancienne cour d'école regroupant la bibliothèque et l'agence postale.

Un repérage des enrobés contenant de l'amiante a été réalisé le 26 juin 2023 et le retour est négatif.

La Commune a fait appel à deux prestataires :

- M. MEHEE Christophe paysagiste
- La Société Daniel MOQUET

Monsieur MEHEE propose un projet 100 % pris en charge : réaménagement et végétalisation des espaces verts pour un total de 25 920.20€ HT soit 31 057.22€ TTC.

La société Daniel MOQUET réalise uniquement le décapage, les bordures pavés et un enrobé pour un montant de 22 281€ HT soit 24 509.10€ TTC. La partie végétalisation sera à réaliser par les agents communaux ou un prestataire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal choisit à l'unanimité : le projet de M. MEHEE Christophe sous réserve de la demande de subvention DETR.

7- Délibération création de WC handicapés stade municipal Délibération D2024-02-06

Mme le Maire explique qu'il faudrait équiper le stade municipal de toilette handicapée.

M. RICHAUDAUD est le seul plombier à avoir répondu à notre demande.

Un devis a été réalisé d'un montant de 4 216.64€ HT soit 5 059.97€ qui concerne l'achat des toilettes et urinoirs, main d'œuvre, plomberie.

Pour la faïence et la porte de service : 4 898.60 € HT soit 5 878.32€ TTC.

Un prestataire interviendra pour toute la partie maçonnerie pour un montant de 8 007.03€ HT soit 9 608.44€ TTC.

Ce qui représente un total final de **17 122.27€ HT** soit **20 546.76 € TTC**.

Le Conseil Municipal, accepte la réalisation des travaux sur réserve du dossier de subvention DETR.

8- Délibération adhésion contrat groupe d'assurance statuaire du CDG Délibération 2024-02-07

Mme le Maire expose :

- ✚ L'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statuaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- ✚ Que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L. 452-40 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris par l'application de l'article 26 de la Loi N°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centre de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

DÉCIDE

Article unique : la Commune de Néré charge le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- **Agents affiliés à la CNRACL** : décès, Accident du travail – Maladie professionnelle, Maladie ordinaire, Longue maladie / Longue durée, Maternité-Paternité et accueil de l'enfant - Adoption,
- **Agents affiliés à l'IRCANTEC** : Accident du travail-Maladie professionnelle, Maladie ordinaire, Maladie grave, Maternité-Paternité et accueil de l'enfant-Adoption,

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la Commune une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2025.
- Régime du contrat : capitalisation.

9- Délibération Engagement, liquidation, mandatement des dépenses d'investissement Délibération 2024-02-08

Madame le Maire explique qu'il est prévu que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril 2024, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, donc l'année N-1 soit 2023.

Les dépenses à prendre en compte sont les dépenses réelles de la section d'investissement votées au budget N-1 c'est-à-dire non seulement les dépenses inscrites aux budgets primitifs (BP) et aux budgets supplémentaires, mais également celles inscrites dans les décisions modificatives.

Chapitre 21 doté de 250 400€ soit $250\,400 / 4 = 62\,600\text{€}$

Chapitre 23 doté de 5 000€ soit $5\,000 / 4 = 1\,250\text{€}$

Chapitre 20 doté de 112 000€ soit $112\,000 / 4 = 28\,000\text{€}$

Madame le Maire rappelle que cette démarche peut être réalisée chaque début d'année pour régler toutes dépenses en investissement imprévues avant le vote du budget N.

**10- Délibération achat boîtes aux lettres Résidence du Cheval Blanc
D2024-02-09**

Madame le Maire explique qu'il faut changer les 6 boîtes aux lettres de la Résidence du Cheval Blanc.

Cet achat s'élève à 289.50€ HT soit 347.40€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cet achat de 6 boîtes aux lettres pour le montant de 289.50€ HT soit 347.40€ TTC.

Le Conseil accepte que Mme le Maire signe tous documents s'y-référant.

**11- Délibération achat matériel atelier communal
D2024-02-10**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'acquérir du petit matériel pour le service technique. L'agent technique présente leur demande de matériel soit :

- Un souffleur,
- Une débroussailleuse,
- Un Pulvérisateur

Nous n'avons pas encore reçu les devis car des offres promotionnelles doivent arriver.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'achat de ces matériaux.

12- QUESTIONS DIVERSES :

- M. ROY du département était présent lundi après-midi à la mairie pour une mise au point avec M. GAUDEL et M. ZEROUG sociétés OSTWIND et EUROCAPE.
- Un élu a proposé qu'il fallait refaire la route du Chiron. Mme le Maire va demander à la Commune de Villemorin une participation.
- Vendredi 16 février, l'adjudant CONAN est intervenu pour la présentation de la vidéo protection sur la Commune, projet éventuel pour 2025.

La séance est levée à 21h06

LISTE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE :

N° ordre	N° Délibération	Objet Délibération
1		Approbation du procès-verbal de la séance du 29 janvier 2024
2	D2024-02-01	Bilan de concertation et arrêt des zones d'accélération des énergies renouvelables sur le territoire de Néré
3	D2024-02-02	Convention SPA Saintes 2024
4	D2024-02-03	Baux emphytéotique DECI
5	D2024-02-04	Délibération Subvention pour les associations
6	D2024-02-05	Délibération réhabilitation de l'ancienne cour d'école
7	D2024-02-06	Délibération création de toilettes handicapées stade

COMMUNE DE NÉRÉ

		municipal
8	D2024-02-07	Délibération adhésion contrat groupe d'assurance statuaire du CDG
9	D2024-02-08	Délibération Engagement, liquidation, mandatement des dépenses d'investissement
10	D2024-02-09	Délibération achat boites aux lettres Résidence du Cheval Blanc
11	D2024-02-10	Délibération achat matériel atelier communal

Le Maire, Sylvie SABOUREAU



A circular official stamp of the Municipality of Néré, Charente Maritime, is overlaid with a handwritten signature in black ink.

Le secrétaire, Julien BOUCHEREAU



A handwritten signature in black ink, consisting of stylized initials and a long horizontal stroke.